

Commune de Puissalicon

DELIBERATION N° 2024-41
Modification du tableau de l'effectif communal
Suppression de postes vacants

Convocation du 06/12/2024

Séance du 10/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents : FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE-AMEN Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – KUTTEN Michel – HERNANDEZ Monique – TOUZET Christophe – CRITG Stéphane – PAGES Cyril – BRIFFA Eric

Absents : MISSANA Virginie (pouvoir à FERRE) – DARDAILLON Marine – VIGOUROUS Jean-Marie

Secrétaire de séance : GAU Rose-Marie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des suppressions de postes. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le tableau des effectifs adopté le 24/09/2024 par délibération n° 2024-29,
Considérant la nécessité de tenir à jour le tableau de l'effectif de la commune,

Le Maire propose à l'assemblée d'actualiser le tableau des emplois de la Commune en supprimant les 10 postes suivants, actuellement non pourvus au tableau de l'effectif, vacants suite à des mouvements de personnel.

1 poste titulaire d'adjoint administratif principal de 2ème classe (TC) vacant suite à avancement de grade, remplacé par 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe (TC)

1 poste titulaire d'adjoint administratif principal de 2ème classe (TC) vacant suite à radiation des effectifs pour démission, remplacé par 1 poste d'adjoint administratif (TNC 28h)

1 poste titulaire d'agent de maîtrise (TC) vacant suite à avancement de grade, remplacé par 1 poste d'agent de maîtrise principal (TC)

1 poste titulaire d'adjoint technique (TC) vacant suite à avancement de grade, remplacé par 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe (TC)

1 poste titulaire d'adjoint technique (TC) vacant suite à avancement de grade, remplacé par 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe (TC)

1 poste titulaire d'ATSEM principal 1ère classe (TC) vacant suite à radiation des effectifs suite à titularisation dans l'administration de détachement, poste non remplacé, les autres agents du service école ont bénéficié d'une augmentation de leur durée hebdomadaire de travail

1 poste titulaire d'adjoint technique principal 2ème classe (TNC 30h) vacant suite à augmentation durée hebdomadaire de travail, remplacé par 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe (TC)

1 poste titulaire d'adjoint technique principal 1ère classe (TNC 28h) vacant suite à départ en retraite, remplacé par 1 poste d'adjoint technique (TNC 28h)

1 poste titulaire d'adjoint technique principal 2ème classe (TNC 28h) vacant suite à avancement de grade, remplacé par 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe (TNC 28h)

1 poste titulaire d'ATSEM principal 1ère classe (TNC 28h) vacant suite à augmentation durée hebdomadaire de travail, remplacé par 1 poste titulaire d'ATSEM principal 1ère classe (TNC 32h)

Vu l'avis favorable du CST en date du 25 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide la mise à jour du tableau de l'effectif communal par la suppression de 10 postes vacants,

Adopte le tableau de l'effectif actualisé du personnel communal figurant en suivant,

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Emplois permanents à temps complet (TC)		
EFFECTIF	GRADES	TAUX
1	Attaché	TEMPS COMPLET
1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
1	Agent de maîtrise principal	
4	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	

Emplois permanents à temps non complet (TNC)		
EFFECTIF	GRADES	TAUX
1	ATSEM principal 1ère classe	TNC 32H
1	Adjoint administratif	TNC 28H
1	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC 28H
1	Adjoint technique	TNC 28H

Adopté à l'unanimité

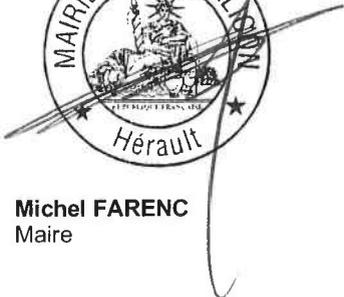
Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmission au représentant de l'état le 11/12/2024
Publication sur le site internet de la Commune le 11/12/2024


Rose-Marie GAU
Secrétaire de séance




Michel FARENC
Maire